LE JOURNAL DE LA SPV

N° 153 - JUIN 2024

SPV

MAJUSCULES

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S DE LA SPV

LA SPV La traditionnelle Assemblée des délégué·e·s ordinaire de la SPV a eu lieu le 6 juin à Morges. Une magnifique occasion d'échanger et de prendre position sur des résolutions. P. 9

LA PÉTITION

Une pétition qui demande davantage de ressources pour le 1-2P. P. 3

ROILLE GOSSE

Quand la HEP promeut la profession... P. 4

MINUTE SYNDICALE

Quand la force syndicale gagne : Deux ans de gagnés pour la CPEV ! P. 12

SPV SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SPV

Comme chaque année, le Majuscules publie des extraits pour le rapport d'activité de la SPV, du Comité cantonal et des associations. Pour la première fois, une infographie présente des activités de la SPV. Pour rappel, l'entier du rapport se trouve sur le site SPV. P. 5-8

DES RAISONS DE SE FÉDÉRER AU SEIN DE LA SPV

L'ÉDITO De manière générale, pourquoi adhérer à un syndicat d'enseignant·e·s et plus spécifiquement à la SPV ? C'est une après-midi comme celle que nous avons vécue le jeudi 6 juin 2024 à Morges lors de notre Assemblée des délégué·e·s qui m'invite à répondre à cette question. En effet, l'AD 2024 démontre les raisons de se fédérer au sein de la SPV.

Par **Gregory Durand**
Président SPV

Une question qui revient constamment lors des contacts que les permanent·e·s et les membres du Comité cantonal SPV ont avec les collègues concerne l'utilité de l'appartenance à un syndicat. Les non-membres se demandent souvent : « Pourquoi devrais-je adhérer au syndicat ? »

Il y a bien évidemment plusieurs éléments de réponse, notamment :

- L'union fait la force. En étant membre de la SPV, vous contribuez à démultiplier l'impact des efforts collectifs pour améliorer vos conditions de travail et obtenir des négociations dignes de ce nom.
- L'un des principaux moyens de protéger les droits et prestations dont jouissent les enseignant·e·s consiste à prévenir les griefs. La SPV, par les actions de ses permanent·e·s et au besoin par le biais de sa protection juridique, aide à régler les conflits de façon formelle et informelle. La première mesure que prend le syndicat consiste le plus souvent à trouver un moyen de régler le différend « à l'amiable ». Toutefois, si un problème exige que les membres utilisent les mécanismes formels à leur disposition, la SPV est toujours là pour les soutenir et les accompagner.
- La SPV promeut activement sa vision de la pédagogie et rappelle la réalité du terrain au sein de différents groupes de travail du Département et à travers des négociations avec les décideurs au sein de l'administration.

Les rencontres comme les assemblées composent également le ciment d'un syndicat. Celle que la Société pédagogique vaudoise a vécue le 6 juin montre l'importance d'une association comme la nôtre, et ceci à plusieurs titres :

- De nombreux et riches débats ont eu lieu en lien avec les résolutions. Ces dernières avaient été construites par le Comité cantonal, adoptées par la Conférence des président·e·s puis présentées en assemblée. Le système démocratique permet aux membres de proposer leur position personnelle puis de la faire adopter, signe que les papiers proposés par le Comité cantonal ne sont pas ficelés. Ainsi, participer à la vie de la SPV, c'est également participer aux positions et propositions pour l'école vaudoise.

- Les témoignages de partenaires lors de l'AD permettent aux délégué·e·s d'être en prise directe avec les décideurs et décideuses de la politique éducative vaudoise ainsi que de la politique syndicale nationale. Par exemple, ils et elles ont pu entendre le Conseiller d'État en charge du DEF, le directeur de la formation de la HEP et le président de l'USS.
- Les moments informels, tels que l'apéritif et le repas, sont incontestablement une composante forte pour créer un esprit de solidarité. En effet, malgré les difficultés de la profession, trouver l'énergie pour se rassembler et réfléchir à plusieurs sur des améliorations pour l'école vaudoise sont des actes à saluer. L'aspect humain à travers les contacts informels joue indéniablement un rôle sur cette énergie.

Pour conclure, je remercie toutes et tous les membres SPV pour leur investissement au quotidien pour l'école vaudoise et de faire vivre notre association.

PLUS DE MOYENS FINANCIERS POUR LES CLASSES DE 1-2P

LA PÉTITION Depuis quelques semaines, une pétition pour davantage de moyens financiers pour les classes 1-2P circule dans les établissements. Cette dernière est issue d'un collectif d'enseignant·e·s. La SPV, à l'instar des autres syndicats, a décidé de la relayer et de la soutenir tant les demandes sont proches de ce qu'exigent la Société pédagogique vaudoise et l'AVEP1 depuis des années.

Par **Gregory Durand**

La SPV demande en effet depuis plusieurs années une attention particulière pour le cycle 1 et plus spécifiquement pour le 1-2P. Les difficultés que les enseignant·e·s rencontrent dans ce cycle accroissent de façon exponentielle. Les résolutions et les prises de positions de la SPV et celles de son association professionnelle du cycle 1, l'AVEP1, en témoignent. Ces dernières peuvent être lues sur les sites internet respectifs.

Dès lors, il paraissait normal pour le Comité cantonal SPV de soutenir cette pétition. Par ailleurs, il est bien conscient que les difficultés ne résident pas qu'au cycle 1 et que des améliorations notoires doivent être établies dans les autres cycles tant les difficultés rencontrées sont également importantes.

Ci-dessous, on pourra lire quelques extraits de cette pétition. L'entier de cette dernière est téléchargeable sur www.spv-vd.ch.

Nous, enseignantes et enseignants de l'école vaudoise au niveau 1-2P, voulons tirer un signal d'alarme concernant le manque criant de moyens à disposition pour l'école. Nous constatons au quotidien une grande souffrance dans nos classes tant au niveau de nos élèves que de nous-mêmes. Nous venons d'apprendre qu'une aide spéciale allait nous être accordée à la rentrée 2024-2025. Au vu de l'état dramatique de la situation et de l'urgence d'y répondre, le montant alloué ne permettra malheureusement pas d'améliorer significativement les ressources dont nous avons urgemment besoin.

En effet, nous constatons que :

- *une partie de nos élèves ne vont pas bien pour diverses raisons. Cela se manifeste de plusieurs manières. Dans de très nombreuses classes, il y a des élèves qui ont des comportements problématiques. Ils ont une grande violence en eux. Certain·e·s font des crises quasi quotidiennement en classe. Ils se font du mal à eux-mêmes, tapent leurs camarades, crient, jettent les chaises et le matériel scolaire, tentent de quitter l'école, insultent et frappent parfois les enseignant·e·s ou les assistant·e·s à l'intégration. Nous parlons bien ici d'enfants d'environ quatre à six ans ! Ces cas sont très difficiles à gérer au quotidien et prennent énormément de place, au point de mettre en péril la mission première de l'enseignement. Il faut les calmer, les encadrer, les écouter et les comprendre, et s'occuper du reste de la classe témoin de scènes problématiques. Cela empiète sur une grande partie du temps scolaire et génère un grand stress chez tout le monde qui peut conduire au burnout ou à des changements de profession ;*
- *certain·e·s élèves, diagnostiqués troubles du spectre autistique (TSA), troubles de l'attention avec ou sans hyper activité (TDA/TDAH), haut potentiel (HP), ou ayant un retard de langage ou un important handicap physique, que cela soit avant le début ou pendant la scolarisation, ont des besoins particuliers. L'école vaudoise s'est donné pour mission de répondre à ses besoins par l'école inclusive. En théorie, il faut que l'école s'adapte à chaque enfant et à leurs besoins particuliers. Pour tous ces enfants, l'aide est clairement insuffisante par rapport à l'objectif de leur faire suivre une scolarité harmonieuse et épanouissante ;*
- *certains enfants souffrent de tous ces troubles mais n'ont pas encore été diagnostiqués. C'est souvent en 1-2P que le repérage de ces troubles se fait par l'enseignant·e. Cela entraîne de nombreuses discussions avec les parents qu'il faut parfois convaincre d'agir. Quand tout ce travail débouche sur une volonté de prise en charge d'un·e spécialiste, commence alors une longue attente car tous les services sont débordés et manquent de moyens pour traiter tout le monde. L'aide à l'école arrive alors très tard et de façon souvent insuffisante. [...]*

Par cette pétition, nous voulons alerter nos autorités sur la gravité de la situation et appelons urgemment à l'aide.

C'est pourquoi nous demandons…

- *un co-enseignement durant les quatre matinées où les 1-2P sont ensemble en classe. Cela veut dire qu'il faudrait deux enseignant·e·s par classe ces matins-là ;*
- *une augmentation significative du budget pour l'effectif des assistant·e·s à l'intégration et des enseignant·e·s spécialisé·e·s ;*
- *des classes à plus petits effectifs. L'idéal serait un plafonnement des effectifs à seize élèves par classe ;*
- *une augmentation significative des effectifs des PPLS afin de diminuer les longues listes d'attente ;*
- *plus de personnes formées à disposition dans les classes, une sorte d'équipe volante à disposition par bâtiment pour gérer les grosses crises dont les modalités sont à discuter ;*
- *une logique de soutien au groupe de manière à limiter le recours à des mesures individuelles et à l'étiquetage ;*
- *une table ronde ou des états-généraux entre des enseignant·e·s 1-2 P et une délégation du Conseil d'État pour trouver des solutions à la situation de crise en 1-2P.*

ROILLE GOSSE

Par **Gregory Durand**

Début avril 2024, la Haute école pédagogique vaudoise a fait la promotion du bachelor en enseignement primaire. Sur les réseaux sociaux, on pouvait donc lire trois raisons de devenir enseignant·e primaire :

1. faites un métier qui a du sens ;
2. trouvez l'équilibre parfait entre vie professionnelle et personnelle ;
3. assurez-vous un avenir stable.

La deuxième raison est assez piquante en regard de l'enquête I-Best sur la santé des personnels de l'école. Cette dernière mettait en évidence le sentiment, dans presque 50% des cas, d'un déséquilibre entre les vies professionnelle et privée, et que 32 à 41% des collègues vaudois se disent insatisfaits de leur sommeil.

Si les collègues sont parfaitement conscients que leur travail comprend une part significative de temps non librement géré (conférences des maîtres, réseaux, formations,…), le constat de l'explosion de ces activités est unanime. Le nombre de plus en plus important d'élèves en grande difficulté conduit à une augmentation exponentielle des réseaux et de la coordination avec d'autres professionnel·le·s. L'éducation numérique et l'introduction de nombreux nouveaux moyens d'enseignement impliquent de nombreuses formations sur la même année scolaire. Pour les temps partiels, la multiplication des convocations sur des jours sans enseignement dépasse clairement le temps prévu initialement à cet effet. Ce n'est pas acceptable. La SPV exige depuis plusieurs mois des compensations, notamment pour les formations obligatoires. Finalement, c'est en mars que la SPV a obtenu une rémunération forfaitaire du temps de formation des enseignant·e·s de 5-6P à temps partiel.

Bref, soit la HEP a confié son mandat de promotion à l'externe, entreprise qui ne semble pas connaître la profession, soit l'équipe de communication interne n'a pas lu les dernières recherches sur cette thématique… Dommage.

Les enseignants insatisfaits de leur sommeil…

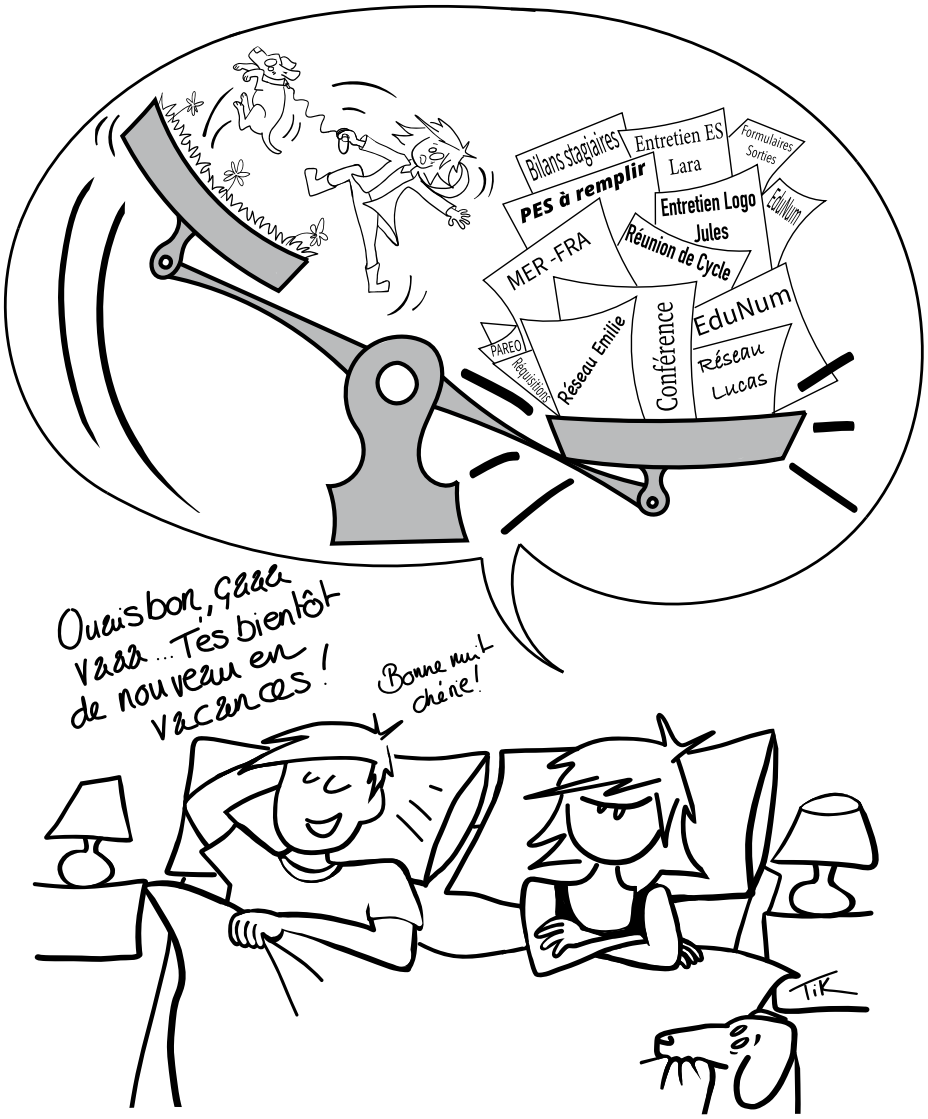

CARNET ROSE

Le 3 juin, l'épouse de Gregory Durand, président de la SPV, a donné naissance à un petit Loen. Félicitations aux parents et bienvenue à Loen !

IMPRESSUM
Rédaction
Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

Contact
info@spv-vd.ch, 021 617 65 59
Rédacteur en chef
Gregory Durand

Maquette, mise en page
Tassilo
Correction
Monique Beausire

Impression
PCL, Lausanne
Tirage 3000 exemplaires
sur papier certifié FSC

Ont participé au numéro le Comité cantonal et les comités des associations professionnelles de la SPV, Gregory Durand.
Photographies Jeremy Bierer, Sigfredo Haro, Tassilo Jüdt, Tick, DR.

L'ANNÉE DE LA SPV EN QUELQUES CHIFFRES

6

NOMBRE DE VISITES D'ÉTABLISSEMENT

13

APPARITION DE LA SPV DANS LA PRESSE

200

ADHÉSIONS EN 2023

279'292

VISITES SUR SPV-VD.CH

12

NOMBRE DE RENDEZ-VOUS RETRAITES

237

NOMBRE DE RENDEZ-VOUS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

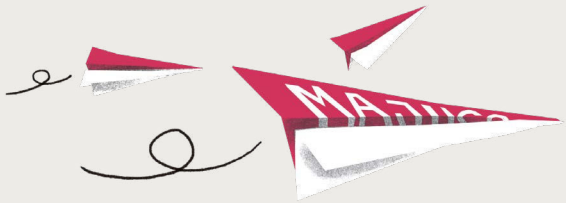

+ DE 15'400

NOMBRE DE *MAJUSCULES* ENVOYÉS

QUELQUES DATES CLÉS ET ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE SPV

AD SPV
JUIN 2023

présence de la SPV à la rentrée HEP
SEPTEMBRE 2023

Conférence des président-e-s élargie
OCTOBRE 2023

Remise prix SPV
NOVEMBRE 2023

Adhésion de la SPV à l'USS
DÉCEMBRE 2023

Rencontre AVEPS – SPV – DGEO
JANVIER 2024

Séance retraite
FÉVRIER 2024

Présentation SPV à la HEP
MARS 2024

Conférence des président·e·s adoptant les résolustions AD SPV 2024
AVRIL 2024

AD FSF
MAI 2024

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES SPV

Comme pour le rapport d'activité de la SPV et du Comité cantonal, l'entier des rapports des associations se trouve sur le site SPV.

AVEP1
Association vaudoise des enseignant·e·s du premier cycle primaire

Cette année encore, le comité n'a pas manqué de sujets de discussion. Les questions de la transition préscolaire et de la rentrée continuent à alimenter les discussions. Les remplacements des AI, l'écriture en 1-2P, les cahiers pour le cycle 1, les diverses formations pour les nouveaux moyens d'enseignement, le sport au cycle 1, le référentiel des langues secondes pour le CIF ainsi que d'autres thématiques ont fait partie des sujets traités lors des séances de comité.

Formation « école en forêt »

Cette année encore, une vingtaine de collègues ont bénéficié de cette sympathique formation en plein air. Les participantes se sont rendues au canapé forestier de Pailly. La journée a été rythmée par des échanges enrichissants, des partages de pratiques ainsi que de nombreuses pistes afin de tenir compte du PER et du programme lors des sorties avec les élèves. La deuxième journée s'est déroulée ce printemps et a permis de découvrir de nouvelles activités d'école en plein air.

Rencontre concernant l'enseignement de l'écriture au cycle 1

Une rencontre a eu lieu entre 4 membres du comité, 2 représentantes de la DP et 2 représentantes de la HEP, afin de partager les inquiétudes du terrain quant à l'écriture cursive et l'abandon de l'apprentissage de l'écriture scripte en 1-2P. Un document a été publié sur le portail pédagogique expliquant les pratiques attendues concernant l'écriture au cycle 1. Le Département, en collaboration avec la HEP, va prochainement répondre par écrit aux questions récurrentes du terrain.

AVEP2
Association vaudoise des enseignant·e·s du second cycle primaire

Apéros-rencontres

Ces moments ont eu lieu à Payerne et Gland en automne. Nous avons rencontré plusieurs membres autour d'un moment convivial et riche en échanges. Les discussions ont porté sur différentes thématiques : élèves à besoins particuliers, accompagnant·e·s pour les sorties scolaires et les camps, primarisation des 7-8P et bien d'autres thèmes occupant notre quotidien. Ces rencontres sont essentielles pour notre comité afin de défendre les intérêts des enseignant·e·s du cycle 2.

Formation proposée

Suite à des propositions de membres, c'est une formation sur l'enseignement en extérieur qui a été organisée ce printemps. Cette formation a été élaborée en collaboration avec Claudia Clivaz, animatrice chez Pro Natura, en lien avec l'enseignement des sciences. Trois thèmes ont été abordés : les prairies fleuries, les milieux humides et la forêt. Des activités diverses et ludiques ont été testées dans le Bois de Sauvabelin à Lausanne. Un dossier pédagogique complet avec des activités clés en main a été remis aux participant·e·s. Cette formation sur le terrain s'est prolongée par un repas convivial, pour continuer les échanges entre collègues et avec Mme Clivaz.

Rythmique-Vaud
Section vaudoise de l'Association suisse des professeur·e·s de rythmique Jaques-Dalcroze

Si, comme ces deux dernières années, le dossier en cours avec la DGEO n'a toujours pas avancé, plusieurs points importants touchant notre profession ont pu être évoqués lors de la démarche de réévaluation des fonctions de l'école obligatoire par les Ressources Humaines du Département. Des séances de comité ont eu lieu pour réfléchir ensemble sur le sujet, s'accorder sur les éléments fondamentaux à mettre en évidence et regrouper les documents existants. Ainsi, les collègues convoquées, toutes deux investies au sein du comité, ont pu répondre aux points demandés : la description de notre activité, les spécificités de notre poste et son évolution au cours de ces dernières années, mais aussi le titre requis, avec cette dissonance entre le Master acquis par bon nombre d'entre nous (et permettant de compléter notre temps de travail dans les écoles de musique) face à la seule exigence du Bachelor pour enseigner la rythmique à l'école vaudoise — ce qui se reporte évidemment sur le salaire.

En février s'est tenue une rencontre avec le SEPS réunissant notre comité et la nouvelle équipe de conseiller·ères pédagogiques. On y a discuté notamment du renouvèlement du poste de représentant·e de la rythmique, non repourvu depuis plusieurs années. À défaut de trouver le budget nécessaire pour une période administrative, le SEPS réfléchit à une collaboration ponctuelle qui serait payée comme une décharge.

AVEENAC
Association vaudoise des enseignant·e·s d'éducation nutritionnelle et d'activités créatrices

PIRACEF

Concernant la formation PIRACEF, le comité est toujours préoccupé par son évolution, dont le plan est en cours de modification. Le comité participe au groupe consultatif, afin de donner son avis. Il semblerait que la mise en place de ce nouveau plan de formation entrera en vigueur pour la rentrée 2025.

Des membres du comité ont rencontré Mme Canal, responsable des formations continues à la HEP, ainsi que M. Petitpierre, en mars 2024 : ils ont pu exposer les craintes et le point de vue des membres.

L'éducation nutritionnelle

Le comité souhaite s'agrandir avec un·e ou plusieurs enseignant·e·s d'éducation nutritionnelle ; encore trop peu d'enseignant·e·s d'éducation nutritionnelle sont membres de l'AVEENAC. Depuis le sondage de l'année dernière, le comité continue à garder le contact avec celles et ceux qui y ont répondu et à encourager chacun·e à le rejoindre.
La programmation d'un journée cantonale spécifique pour l'éducation nutritionnelle se profile, malheureusement pas avant la fin de l'année scolaire mais plutôt pour la rentrée 2024. L'organisation de cette journée se prépare en lien avec la HEP et le désir commun de créer un « renouveau » dans la collaboration est réel.

AVEPS
Association vaudoise d'éducation physique scolaire

L'AVEPS, son comité, ses collaborations et sa « super » Newsletter

Comme toutes ces dernières années, l'AVEPS a eu à cœur de traiter et de faire avancer des dossiers de fond qu'elle estime importants pour la branche scolaire « éducation physique ». Les rencontres régulières du comité se déroulent toujours dans la bonne humeur, avec une magnifique collaboration et où l'efficacité et le sens des responsabilités de tous les membres est à mettre en exergue. Il va sans dire qu'il y a eu des questionnements, de vives discussions et des débats, mais surtout du partage, des rires et du plaisir !
Outre ce travail de fond pour faire avancer et tourner une association, l'AVEPS collabore étroitement avec la SPV et son comité cantonal ainsi qu'avec le SEPS (Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud). Afin de communiquer au mieux avec ses membres, l'AVEPS, grâce au dynamisme et à la créativité de sa rédactrice, utilise GENIALLY pour rendre ses Newsletter plus interactives.

Journées cantonales de sport scolaire

Comme chaque année également, l'AVEPS coordonne les journées cantonales qui ont lieu tout au long du calendrier scolaire et au gré des saisons. Les journées cantonales sont des rencontres sportives scolaires permettant aux élèves de 7P à 11S des différents établissements du canton de vivre une compétition entre pairs. Pour des raisons évidentes de Fair-Play, il est souhaitable que les membres d'une même équipe ne soient pas tous des licenciés dans le sport en question.
Ces journées cantonales sont également une opportunité pour se qualifier à la journée suisse du sport scolaire.

ESV
Enseignants spécialisés Vaud

Assises de la CCT sociale

Le 24 novembre 2023 ont eu lieu les assises de la Convention Collective de Travail du secteur social parapublic vaudois (CCT-Social) à laquelle sont rattaché·e·s les enseignant·e·s spécialisé·e·s des écoles de pédagogie spécialisée. Plusieurs membres du comité de l'ESV ont fait le déplacement pour l'occasion. La CCT-Social, entrée en vigueur en 2014, a fêté ses dix ans en 2024. Face à une détérioration des conditions de travail, une enveloppe de 15 millions a été accordée par le Conseil d'État pour la revalorisation des salaires. Aux Assises de la CCT-Social, la Commission Paritaire Professionnelle a présenté une répartition de ces fonds et a proposé une feuille de route pour les conditions de travail et la formation. C'est une victoire d'étape importante pour l'ESV, puisque des revalorisations salariales ont été actées et sont entrées en vigueur dès le mois de janvier 2024. Néanmoins, des écarts salariaux injustifiés continuent de subsister entre le secteur public et le secteur parapublic. L'ESV continuera d'interpeler le Canton à ce sujet.

Rencontre DGEO-ESV-SPV

Point d'orgue de cette année scolaire, des membres du comité de l'ESV ont été reçu·e·s par la DGEO le 12 mars 2024 pour discuter de sujets cruciaux concernant l'enseignement spécialisé et les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le principal point abordé a été celui des Épreuves Cantonales de Référence pour les élèves avec besoins éducatifs particuliers. Des inquiétudes ont été exprimées quant aux disparités des conditions de passation et au stress induit pour les enseignant·e·s, les élèves et leurs parents. Bien que la DGEO ne prévoie pas de modifications majeures, des améliorations dans la notation ont été annoncées. Sur la création des centres de compétences, des questions sur le suivi des élèves et la revalorisation salariale ont été soulevées, avec des réponses encourageantes, mais nécessitant un suivi. En outre, des préoccupations concernant la charge de travail croissante des enseignant·e·s spécialisé·e·s ont été discutées. Malgré la volonté d'aller vers des améliorations, des défis subsistent. En conclusion, la réunion a été constructive, avec une reconnaissance mutuelle de ces défis et l'engagement à poursuivre les discussions.

AVESAC
Association vaudoise des enseignant·e·s en structures d'accueil

Comité

Le comité de l'AVESAC est composé actuellement de 4 membres. Lors de l'AG ayant eu lieu en septembre 2023, Sylvia Rotondo et Rachel Pancza ont été réélues. Aline Favrat a quitté son poste de présidente pour prendre la trésorerie de l'association et Yasmina Guye a été élue présidente. Grâce aux différents mandats des membres de ce comité, celui-ci englobe plusieurs niveaux et structures d'enseignement : CIF au primaire, classes d'accueil au primaire, au secondaire et au post-obligatoire. Toutefois, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes pour soutenir le travail riche, varié et passionnant du comité de l'AVESAC.

Référentiel FLS

L'AVESAC a participé à une séance de discussion avec la DGEO le 20 septembre 2023, portant sur l'élaboration d'un référentiel FLS permettant de définir les objectifs d'apprentissages des élèves allophones en FLS et de guider la progression de l'acquisition de la langue. Lors de cette réunion, l'AVESAC a pu mettre en avant les points forts de ce document (cadre de référence et langage commun) et saluer le travail accompli. L'Association a également relevé certains questionnements autour de la diffusion et de la communication à propos de ce référentiel, dont la version finale devrait bientôt voir le jour.
Stand à la formation organisée par l'UMA : le 22 novembre, l'AVESAC a tenu un stand dans le cadre de la formation organisée par l'UMA à la HEP pour les enseignant·e·s de FLS. Cela nous a permis d'échanger et de faire la promotion de l'AVESAC auprès de potentiel·le·s nouveaux et nouvelles membres, attiré·e·s par nos délicieux biscuits.

UNE ASSEMBLÉE POUR FAIRE VIVRE NOTRE ASSOCIATION

AD SPV 2024 Pour rappel, l'Assemblée des délégué·e·s est l'organe suprême de la Société pédagogique vaudoise. Elle détermine la politique générale, pédagogique et syndicale de la SPV. Ce rendez-vous est donc très important pour la vie de notre association. De plus, il permet aux délégué·e·s d'entendre le Conseiller d'Etat en charge de la formation, le président de l'USS et les associations.

Par **Gregory Durand**

C'est donc une nouvelle fois sous la conduite de notre présidente, Anne-Claire Chaubert, que l'AD SPV a eu lieu le jeudi 6 juin à 14h00 à Morges.

Durant cette assemblée, plusieurs points ont été adoptés, dont, comme d'habitude, les éléments statutaires, par exemple les comptes ou le budget. Cette année, il n'y a pas eu d'élection statutaire au sein du Comité cantonal, car tous les membres ont décidé de continuer l'aventure. Il n'y aura qu'un départ formel en raison de l'engagement de Lucie Kemmling au sein du secrétariat général de la SPV.

Ensuite les associations ont pu présenter un ou deux éléments saillants de leur activité durant l'année 2023-2024. Pour conclure cette partie statutaire, Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse (USS), notre nouvelle faîtière, a pris la parole pour présenter les dossiers actuels de l'USS.

D'un point de vue pédagogique, l'AD a pris position sur deux résolutions. La première traite des 10 mesures pour une école de qualité, mise à jour ! La première version de ces mesures datait de 2018. Depuis, plusieurs éléments de ce document ont été mis en œuvre et d'autres sont malheureusement encore en souffrance. C'est pour cette raison que le Comité cantonal SPV avait décidé d'organiser en octobre 2023 une conférence des président·e·s élargie (avec le CC) afin d'établir une priorité des actions à traiter. La deuxième partie de la rencontre a donc permis de mettre en évidence les éléments qui manqueraient dans la version 2018. En 5 ans, de nouvelles difficultés sont apparues ou se sont accentuées. Ainsi, les délégué·e·s présent·e·s ont adopté une mise à jour des 10 mesures pour une école de qualité (lire en page 10). La seconde résolution concerne la thématique des transitions, notamment entre le préscolaire et l'entrée dans l'école, ou encore entre les cycles, voire les demi-cycles. Le CC SPV est persuadé qu'il faut prendre soin de ces transitions pour accompagner au mieux les élèves (lire en page 11).

L'assemblée a été ponctuée par une intervention de M. Borloz, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. C'était sa deuxième intervention auprès des délégué·e·s de la SPV.

Puis, après ces riches débats, les délégué·e·s et les invité·eªs ont profité d'un apéritif et d'un repas en commun dans les caves de Couvaloup au centre-ville de Morges.

PERTES ET PROFITS	Comptes 2023	Budget 2025
Cotisations	675 008.10	660 000
Autres revenus	66 224.78	52 500
TOTAL RECETTES	**741 232.88**	**712 500**
Activités internes (AD, Associations, frais généraux...)	52 173.18	48 000
Faîtières (FSF, USS...)	60 275.00	100 000
Publications	50 810.90	52 000
Personnel et administratif	502 484.17	510 500
TOTAL DÉPENSES	**665 743.25**	**713 500**
Bénéfice / Perte	**67 370.40**	**2 000**

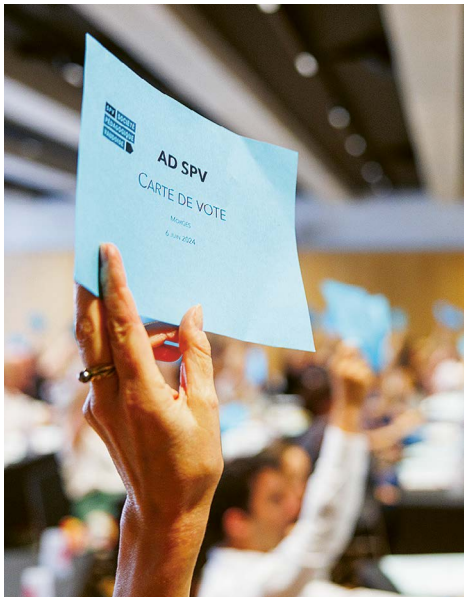

10 MESURES POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ : MISE À JOUR

Considérant, notamment :

- les 10 mesures pour une école de qualité adoptées par l'AD SPV 2018 ;
- la prise de position adoptée le 7 mai 2019 par l'AG SPV 2019 « Afin de donner une chance aux élèves, aux classes, aux enseignant·e·s et relative au Concept 360° » ;
- la prise de position adoptée le 7 octobre 2021 par la Conférence des président·e·s élargie relative à la mise en œuvre du Concept 360° ;
- la résolution adoptée le 9 juin 2022 par l'AD SPV « Assises : Quelles orientations pour une école à visée inclusive ? » ;
- la résolution adoptée le 9 juin 2022 par l'AD SPV « Pour un droit à la formation » ;
- le communiqué de presse présenté le 10 mars 2023 par la SPV, SSP et SUD relatif à « École à visée inclusive : Qu'en pense le terrain ? ».

L'Assemblée des délégué·e·s de la SPV réunie le 6 juin 2024 :

- met à jour les 10 mesures pour une école de qualité en ajoutant des actions :

Cycles primaires

- établir un plan d'actions pour gérer les élèves au comportement inadéquat (violence, trouble oppositionnel,...) ;
- instaurer des mesures d'urgence même lorsqu'un bilan PPLS n'est pas encore établi ;

Cycle secondaire

- établir un plan d'actions pour gérer les élèves au comportement inadéquat (violence, trouble oppositionnel,...) ;
- établir un plan d'actions pour accompagner les élèves décrocheurs ;

Transition scolarité obligatoire, postobligatoire et monde professionnel

- établir un plan d'actions pour défendre la variante « 11+4 » ;

Mesures socio-éducatives

- évaluer l'efficacité des MATAS et renforcer la mesure si celle-ci s'avère pertinente ;
- augmenter la présence des éducateurs et éducatrices en milieu scolaire ;
- « cantonaliser » les conseillers — conseillères école-famille ;

Élèves à besoins particuliers

- augmenter les ressources relatives au PPLS ;
- créer une collaboration efficace avec les différents partenaires de l'école comme : la DGEJ, les PPL-S, les médecins scolaires, les éducateurs-trices,...

École numérique

- créer un budget pour l'acquisition par les enseignant·e·s de matériel professionnel ;

Formation des enseignant·e·s

- reconnaître et valoriser, au niveau salarial ou par des décharges, les formations de type CAS, DAS, MAS ;

Épuisement professionnel

- mettre en place des mécanismes de prévention dans les établissements ;

Statut des enseignant·e·s

- renforcer l'attractivité de la profession pour contrer une potentielle pénurie ;
- augmenter les salaires des enseignant·e·s de l'école obligatoire.

- demande au Comité cantonal SPV de promouvoir les *10 mesures pour une école de qualité version 2024* lors des prochaines séances avec le DEF ou lors de futures revendications.

Assemblée des délégué·e·s SPV, Morges, le 6 juin 2024

POUR DES TRANSITIONS SCOLAIRES DE QUALITÉ

Considérant, notamment :

- Les 10 mesures pour une école de qualité adoptées par l'AD SPV 2018 ;
- le Concept 360°, notamment son chapitre V, Collaborations dans le cadre des transitions ;
- la résolution de l'AVEP1 adoptée le 6 avril 2022 « Transition préscolaire — scolaire : pour un meilleur accompagnement des élèves dans leur entrée à l'école » ;
- la résolution adoptée le 9 juin 2022 par l'AD SPV « Pour un droit à la formation » ;
- le Cadre général de l'évaluation, notamment son chapitre 3, Seuils et conditions standards ;
- la résolution adoptée le 6 juin 2024 par l'AD SPV « 10 mesures pour une école de qualité, une mise à jour ! »

L'Assemblée des délégué·e·s de la SPV réunie le 6 juin 2024 :

- demande au département la mise en place de mesures concrètes qui répondent aux transitions scolaires :

Entre le préscolaire et la 1 P

- mettre en place un volet incluant le renfort systématique et spécifique dans les classes de 1-2P pour chaque rentrée scolaire ;
- mettre en place des mesures d'aides dites « urgentes » qui soient facilement distribuées, en tout temps, en fonction des situations concrètes rencontrées ;
- mettre en place une collaboration avec le médecin cantonal et éventuellement les médecins régionaux concernant le « bilan de santé pour l'entrée à l'école » afin d'améliorer le repérage précoce des difficultés des élèves notamment en clarifiant le mode de transmission et la temporalité ;
- créer une procédure efficiente pour la transmission des informations entre le SEI, les parents et l'école ;
- mettre en place des séances de pré-rentrée dans chaque établissement, destinées aux parents des futurs 1P ;

Entre la 4P et la 5P

- prendre des mesures adéquates si un·e élève n'a atteint que partiellement les objectifs en français et/ou en mathématiques ainsi que s'il·elle n'a pas atteint les objectifs en lecture ;

Entre la 8P et la 9S

- mettre en place une rencontre entre les enseignant·e·s de 8P et de 9S et divers·e·s intervenant·e·s afin d'inscrire les prestations pour les élèves à besoins particuliers dans une continuité ;

Entre chaque demi-cycle

- proposer une aide spécifique à un·e élève s'il·elle n'est pas promu·e ;
- formaliser la passation d'information spécifique à un élève ;

Entre la 11S et le gymnase ou l'école professionnelle ou de l'accueil ou de la transition

- mettre en place des séances organisées par l'OSPES et l'OCOSP afin de présenter à l'élève et à ses parents les mesures qui seront instaurées lors de la poursuite de sa formation ;

Entre la classe d'accueil et la classe régulière

- veiller à l'intégration des élèves allophones en mettant en place des mesures de soutien adéquates (CIF, appui, …) ;
- garantir la passation d'informations précises aux nouveaux enseignants ;

Entre la classe spécialisée et la classe régulière

- mettre en place une aide spécifique et temporaire suffisante pour faciliter une réintégration de qualité de l'élève en classe régulière.

Assemblée des délégué·e·s SPV, Morges, le 6 juin 2024

JAB
CH-1006 Lausanne
P.P./Journal

CPEV : 2 ANS DE GAGNÉS !

Début mai 2024, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV) a communiqué qu'il avait retenu un plan impliquant une entrée en vigueur des mesures dès le 1er janvier 2027. Cela signifie donc que les conditions actuelles de prévoyance sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2026.

Par **Gregory Durand**
Président SPV

Ce premier pas est une victoire syndicale. Il signifie que des discussions - négociations devront encore avoir lieu pour maintenir les prestations actuelles pour les années futures.

En effet, la SPV, avec sa faîtière, la FSF, milite pour un maintien des prestations actuelles, car la situation financière de la CPEV est et reste saine. Déjà en juin 2023, le Conseil d'administration de la CPEV indiquait que le plan actuellement en vigueur permettait d'atteindre l'objectif de la loi fédérale à l'échéance de 2052. Il n'y a donc aucune raison contraignante de changer de plan.

C'est pour cette raison que la SPV, à l'instar de sa faîtière, revendique :

- le report au minimum de cinq ans des mesures prévues (entrée en vigueur en 2030) ;
- le retrait du plan appelé « Plan As-So » qui implique un allongement de deux ans de la durée d'assurance (de 38 à 40 ans) ;
- l'ouverture de négociations avec le Conseil d'État pour des améliorations indispensables.

cpev
CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

AGENDA

MERCREDI 30 OCTOBRE
Séminaire entrée dans la profession

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024
AG AVEENAC

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024
AG AVEPS

MERCERDI 13 NOVEMBRE 2024
AG ESV